

Note conceptuelle de la consultation avec les organisations de la société civile (OSC) et les autorités locales (AL) sur l'évaluation des instruments de financement extérieur pour l'action extérieure de l'UE (2014-2027)

**24 mai 2023
13:00h — 17:00h CET**

Description

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours des instruments de financement extérieur de l'UE 2021-2027 et de l'évaluation finale des instruments de financement extérieur antérieurs 2014-2020, des consultations publiques et ciblées sont organisées afin de recueillir les points de vue des multiples parties prenantes de la coopération extérieure de l'UE. Par le biais de réunions ciblées, les États membres de l'UE, les agences de développement des États membres de l'UE, les réseaux et plates-formes d'organisations de la société civile (OSC) et les autorités locales (AL), le Parlement européen, les institutions financières internationales et d'autres parties prenantes concernées sont consultés.

En parallèle, une consultation publique ouverte en ligne (OPC) est disponible sur la plateforme [EU Survey](#) avec un ensemble de 22 questions. Les OSC et les AL, en tant que parties prenantes, sont encouragées à répondre à cette OPC et à soumettre des contributions, qui seront enregistrées sur la plateforme EU Survey.

L'évaluation à mi-parcours des instruments de financement extérieur de l'UE en cours couvre l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Global Europe (IVCDI — GE), l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III), la décision de partenariat outre-mer, y compris le Groenland (DOAG) et l'instrument de coopération internationale en matière de sûreté nucléaire (INSC). Il comprend également l'évaluation finale des instruments de financement extérieur 2014-2020. Le rapport de la Commission sera soumis au Parlement et au Conseil au début de 2024. Cette évaluation est fondée sur les critères d'évaluation pertinents du CAD de l'OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, impact et durabilité) et de la valeur ajoutée de l'UE, et un rapport final est attendu au début de 2024.

Les participants pourront

Contribuer à des consultations constructives et prospectives avec l'UE en vue d'intégrer les différentes perspectives et recommandations des parties prenantes dans l'évaluation en cours des instruments de financement extérieur et de leur prochaine génération.

Méthodologie

Le débat modéré consistera en une présentation générale de l'objet et du processus d'évaluation à mi-parcours et en deux sessions consécutives: l'un sur IVCDI-GE, DOAG et INSC en 2 parties (OSC et AL) et l'autre sur l'IAP III. Les discussions interactives en plénière porteront sur des questions spécifiques présentant un intérêt particulier pour les organisations de la société civile et les autorités locales.

Projet d'ordre du jour et questions spécifiques

	Participants se connectent
13:00-13:30	Présentation de l'évaluation à mi-parcours: objectifs et processus (<i>y compris consultations</i>)
13:30-15:30	Session sur l'IVCDCI, le DOAG et l'INSC <i>13:30-14:30 Focus sur les OSC</i> 1. Dans quelle mesure et comment le nouveau cadre de l'IFE a-t-il facilité l'inclusion des organisations de la société civile conformément au principe des partenariats (multi-acteurs)? 2. Dans quelle mesure et comment les nouveaux IFE, et en particulier l'IVCDCI-GE, facilitent-ils l'accès au financement pour une diversité d'organisations locales de la société civile? 3. Dans quelle mesure et comment le dialogue avec les délégations de l'UE s'est-il amélioré dans le contexte du principe de «géographie»? Pause de 15 minutes <i>14h45-15h45 focus sur les autorités locales</i> 1. Dans quelle mesure et comment le nouveau cadre d'IFE a-t-il facilité l'inclusion des AL conformément au principe des partenariats (multiacteurs)? 2. Comment les AL perçoivent-elles l'impact du principe de «géographie»? 3. En particulier, dans quelle mesure et comment le dialogue avec les délégations de l'UE s'est-il amélioré dans le contexte du principe de «géographie»?
16:00-17:00	Session sur l'IAP III 1. Dans quelle mesure et comment l'IAP III encourage-t-il la coopération et les partenariats entre les institutions de la société civile et les organisations dans la région de l'élargissement, y compris au niveau local? 2. Dans quelle mesure et en quoi l'IAP III contribue-t-il au renforcement des capacités et de la résilience des organisations de la société civile dans la région? 3. Dans quelle mesure et en quoi l'IAP III contribue-t-il à la promotion d'un environnement favorable aux organisations de la société civile? 4. Dans quelle mesure et comment l'IAP III favorise-t-il l'égalité entre les femmes et les hommes?